

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date d'émission : 17/06/2022
		Mise à jour : Non applicable
PLA		Version : 0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Acide Polylactique

Nom commercial : Filament PLA Francofil

Ce document a pour objet la communication d'informations conformément à l'article 32 du règlement (CE) n° 1907/2008 relatif aux substances ou mélanges pour lesquels aucune fiche de données de sécurité n'est légalement requise.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Fabrication de pièces plastiques en impression 3D FDM

1.2.2 Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement pour les usages recommandés

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

FRANCOFIL

87 route Guy de Maupassant

76110 MANNEVILLE-LA-GOUPIL

contact@francofil.fr

www.francofil.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence européen : 112

Centre antipoison Paris : 01 40 05 48 48

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La substance n'est pas classée comme dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger :	Aucun
Mention d'avertissement :	Aucune
Mentions de danger :	Aucune
Conseils de prudence :	Non applicable

2.3 Autres dangers

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air en cas de génération de petites particules au cours de transformations ultérieures, de la manipulation, ou tout autre moyen. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom	Concentration %	Classification
1,4-Dioxane-2,5-dione, 3,6-diméthyl-, (3R-cis)-, polymère avec la (3S-cis)-3,6-diméthyl-1,4-dioxane-2,5-dione et la trans-3,6-diméthyl-1,4-dioxane-2,5-dione 9051-89-2	>98	Non classé

Ce produit peut dégager des particules non classées ailleurs(n.c.a.). La limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps (PEL/TWA) préconisée par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) pour les particules n.c.a. est de 15 mg/m³ pour l'empoussiérage global et de 5 mg/m³ pour la fraction respirable. Le seuil de tolérance (TLV/TWA) préconisé par l'ACGIH(American Conference of Governmental Industrial Hygienists) pour les particules n.c.a. est de 10 mg/m³ pour les particules inhalables et de 3 mg/m³ pour les particules respirables.

3.2 Mélanges

Non applicable

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Général

Aucune information générale

4.1.2 Inhalation

Aller immédiatement à l'extérieur.

Consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec la peau

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine non attendus.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Refroidir rapidement à l'eau froide après contact avec le polymère chaud. Ne pas tenter de retirer la matière solidifiée de la peau.

Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau.

Consulter immédiatement un médecin.

4.1.4 Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux

Se rincer immédiatement les yeux à grande eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes et appeler un médecin

4.1.5 Ingestion

Se rincer immédiatement la bouche à l'eau.

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Ne pas faire vomir sans avis médical.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avertir le personnel médical en cas de contamination et faire en sorte qu'il prenne les mesures de protection appropriées.

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Température d'auto-inflammabilité : 388°C

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Mousse, eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec. Les mousses résistant à l'alcool sont préférables si elles sont disponibles. En usage général, les mousses synthétiques (y compris AFFF) ou les mousses protéinées peuvent fonctionner, mais seront moins efficaces.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques, aldéhydes, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

5.3.2 En cas d'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces. Ils peuvent former un mélange explosif lorsque leur concentration atmosphérique est suffisante.

Éviter toute dispersion de poussières dans l'air, par exemple le nettoyage de surfaces empoussiérées à l'air comprimé.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussières.

Éliminer les sources d'ignition.

Balayer pour prévenir tout danger de glissement.

6.1.2 Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante.

Les travailleurs doivent être protégés contre la possibilité de contact avec le matériau fondu pendant la fabrication.

Éviter la formation de poussières.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air en cas de génération de petites particules au cours de transformations ultérieures, de la manipulation, ou tout autre moyen.

7.2 Conditions pour un stockage sans danger, y compris toute incompatibilité

Stocker à une température ne dépassant pas 40°C, à l'abri des UV, de l'humidité, des produits chimiques et des aliments.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section 1 pour obtenir des informations sur la partie 1.2 intitulées Utilisations identifiées pertinentes.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Non disponible

8.1.2 Procédures de suivi recommandées

Mesures d'ordre technique : Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par une aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Prévoir une ventilation adéquate aux où la poussière se forme.

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Mesures techniques appropriées

Ce produit peut dégager des particules non classées ailleurs (n.c.a.). La limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps (PEL/TWA) préconisée par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) pour les particules n.c.a. est de 15 mg/m³ pour l'empoussiérage global et de 5 mg/m³ pour la fraction respirable. Le seuil de tolérance (TLV/TWA) préconisé par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) pour les particules n.c.a. est de 10 mg/m³ pour les particules inhalables et de 3 mg/m³ pour les particules respirables.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Porter des gants de protection contre la chaleur lors de la manipulation de la substance fondue.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Lunettes de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Une protection respiratoire est nécessaire pour tout dépassement de l'une des limites d'exposition indiquées à la section 2.

Consulter un professionnel de l'hygiène industrielle avant de sélectionner et d'utiliser un respirateur.

Utiliser un respirateur à adduction d'air pur et pression positive en cas de risque de fuite incontrôlée, de niveaux d'exposition inconnus ou d'autres circonstances où il est possible que des respirateurs à adduction d'air filtré ne fournissent pas une protection adéquate.

AVERTISSEMENT : Les respirateurs à adduction d'air filtré ne protègent pas les employés dans des atmosphères pauvres en oxygène.

Protection de la peau

Vêtements imperméables.

Dangers thermiques

Les travailleurs doivent être protégés contre la possibilité de contact avec le matériau fondu pendant la fabrication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Densité	1,24
Température de transition vitreuse	57,5°C
Température de fusion	139°C
Température de décomposition	250°C
Température d'auto-inflammabilité	388°C
MFR (190°C/1,8 kg)	7,2g/10min
Masse linéique	2,98g/m (1,75mm) 7,97g/m (2,85mm)

9.2 Autres informations

Les travailleurs doivent être protégés contre la possibilité de contact avec le matériau fondu pendant la fabrication.

Voir la section 8 pour plus d'informations.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non applicable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Cette substance est stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Températures supérieures à 230°C.

Éviter que la résine ne reste à l'état fondu durant des périodes prolongées à des températures supérieures à 230°C. Une exposition prolongée à des températures supérieures à 230°C provoque une dégradation du polymère.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques :

- Aldéhydes
- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet sur les organes cibles n'a été constaté après une ingestion ou une exposition cutanée lors d'études sur l'animal.

11.1.1 Ingestion

DL50 > 5000 mg/kg (Rat)

11.1.2 Irritation dermique

DL50 > 2000 mg/kg (Lapin)

11.1.3 Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Corrosion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.3 Sensibilisation

N'a pas causé de réactions allergiques cutanées lors d'études de sensibilisation de la peau sur des cochons d'Inde.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.4 Mutagénicité

Non mutagène selon le test d'Ames

11.5 Cancérogénicité

Ce produit ne contient aucun cancérigène ni cancérigène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

11.6 Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.7 Informations sur d'autres dangers

11.7.1 Effets locaux

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Les particules de résine, comme d'autres matières inertes, sont machinalement irritantes pour les yeux.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

11.7.2 Effets spécifiques

Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

L'inhalation des poussières peut provoquer dyspnée, oppression poitrinaire, maux de gorge et toux.

La combustion produit des fumées irritantes.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.1.1 Poisson

Non disponible

12.1.2 Invertébré

Non disponible

12.1.3 Algues

ErC50 > 1100 mg/l, 72h

12.2 Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable dans des conditions de compostage industriel.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Sans objet.

12.6 Autres effets nocifs

Non disponible

SECTION 13 : Considérations concernant l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Conforme aux exigences de la directive 2008/98/CE

Déchets de résidus / produits non utilisés :

Conformément aux réglementations nationales et locales.

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport ONU

Aucune

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classée matière dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Aucun

14.5 Danger pour l'environnement

Aucun

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur concernant le transport ou les mesures de transport

Aucune

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange

Sans objet

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

Informations réglementaires :

AVIS : Les informations fournies dans ce document ont été données en toute bonne foi et sont censées être exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Toutefois, aucune garantie, expresse ou tacite, n'est fournie. Les exigences réglementaires sont susceptibles de changer et peuvent être différentes d'un endroit à l'autre ; l'acheteur a la responsabilité de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, provinciales et locales. Les informations spécifiques suivantes sont fournies à des fins de conformité aux diverses lois et réglementations fédérales, provinciales et locales. Consulter les autres sections pour obtenir les informations relatives à la santé et à la sécurité.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication de changement

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

16.2 Avis concernant les restrictions pour applications médicales

Les usages suivants du produit ne sont pas recommandés :

Dans toute application prévue pour un contact interne quelconque avec des liquides organiques ou des tissus corporels humains.

En tant que composant critique dans un appareil médical quelconque de soutien ou d'entretien de la vie humaine et spécifiquement pour les femmes enceintes ou dans toute application destinée spécifiquement à favoriser ou à entraver la reproduction humaine.

Composants de produits destinés à l'homme ou à l'animal.